



Catégorie de charges pour achat robot piscine

Par **falafol1967**, le **09/01/2014** à **12:02**

Bonjour,

Je ne sais pas dans quelle catégorie mettre l'achat d'un robot piscine (voté en AG) :

a) c'est une dépense courante, donc à prévoir dans le futur budget prévisionnel (en sachant qu'il y a les dépenses courantes générales et les dépenses courantes spéciales)

b) c'est une dépense exceptionnelle faisant l'objet d'un appel de charges ou de provisions spéciales.

Merci pour votre réponse.

Par **pieton78**, le **10/01/2014** à **19:36**

Bonjour,

L'achat lui même est une dépense d'investissement b)

Par contre la mise en oeuvre est l'utilisation seront à mettre dans le budget prévisionnel a)